

JUIN 2025

AGIR pour l'avenir !



**AGIR pour Adaptation, Gestion,
Inventivité, Résilience**



Province de
Hainaut

Après une première série de mesures d'économies initiées durant la mandature 2018-2024, la Province de Hainaut est à nouveau obligée de consentir à un effort considérable pour maintenir son équilibre financier. Trente-cinq millions à trouver pour équilibrer le budget en 2026.

139 mesures, dont certaines n'auront pas d'effet immédiat, ont été validées par le Collège provincial. Il s'agit de décisions de principe, aux modalités à définir et à planifier avec les institutions: avec son plan « Agir pour l'Avenir », le Hainaut continue à réduire ses dépenses et augmenter ses recettes. Cet effort aussi difficile qu'indispensable ne sera payant qu'avec le concours de l'ensemble des niveaux de pouvoirs concernés en vue de maintenir un service public de qualité.

Depuis 2021, pour faire face au financement croissant des zones de secours imposé par la Wallonie, la Province de Hainaut est engagée dans la concrétisation de **mesures pour garantir son avenir**. Ensemble, les autorités politiques et l'administration ont accompli des efforts considérables. La charge du financement des zones de secours atteint désormais 100% du fonds des Provinces.

78 millions sont consacrés cette année par notre institution à cet engagement majeur en faveur de la sécurité civile : ce ne sera pas suffisant. Malgré les efforts accomplis au cours de ces dernières années, la situation financière de la Province, aggravée par

la perte de compensations fiscales décidées par la Wallonie, se traduira par un **épuisement de ses réserves à l'horizon 2026**.

L'an prochain, pour rester à l'équilibre, il faudra trouver plus de **trente-cinq millions**.

Où dégager ces moyens ? Les marges sont étroites : les dépenses de personnel sont intangibles tandis que les dépenses de fonctionnement sont largement consacrées au patrimoine immobilier. Les dépenses de transfert sont quant à elles souvent liées à des obligations légales...

L'Institution refuse toutefois le fatalisme et entend faire face, consciente que c'est notamment en elle-même qu'elle peut trouver les ressources pour se construire un avenir. Un avenir différent, caractérisé par un recentrage sur ses missions essentielles et sur un patrimoine immobilier complètement repensé, revu à la baisse et modernisé.



LA MÉTHODE DE TRAVAIL

« Agir pour l'Avenir » car l'Institution entend décider elle-même des mesures à prendre pour pérenniser ses missions essentielles.

« Agir pour l'Avenir » car le maintien du personnel provincial en place constitue une priorité absolue.

Pour rencontrer ces deux priorités, le Collège provincial et l'administration dialoguent, pour **poursuivre les engagements pris depuis la mise en œuvre du plan « Participons à la solution », l'année créative**, initié en 2021 afin de faire face aux contraintes financières imposées par la Wallonie, **donner un nouvel élan** à l'Institution et **préparer une discussion sur la répartition des compétences** annoncée dans la Déclaration de politique régionale.

C'est d'un croisement entre les propositions du politique et celles de l'administration qu'est issu ce nouveau **plan de redéploiement provincial** décidé par le Collège provincial qui s'appuie sur une analyse rigoureuse du coût de chacune des activités provinciales et des projections de départ à la retraite pour réaliser des économies. Il envisage également l'avenir sous l'angle de **nouvelles perspectives d'activités liées à la gestion des zones de secours et à la supracommunauté**.

PATRIMOINE, PERSONNEL ET RÉORGANISATIONS : TROIS LEVIERS ESSENTIELS

Garder le cap de l'équilibre financier dans un contexte de contraintes budgétaires sévères sans sacrifier les missions provinciales fondamentales, nécessite des mesures fortes.

• La poursuite du non-remplacement du personnel

Le moratoire qui a permis une diminution de 350 ETP durant la mandature précédente (soit 7.6% du personnel non enseignant) sera renforcé. Une analyse précise des perspectives de départs à la retraite montre que plus de 270 agents provinciaux partiront à la retraite. Le principe du non-remplacement est confirmé. Les missions provinciales doivent être assurées. Pour y parvenir, le reclassement interne constituera une priorité, tout en veillant au bien-être des travailleurs.

• Une stratégie immobilière globale

Elle est activée en vue de réduire le patrimoine provincial, l'adapter à des activités réorganisées et aux objectifs européens de neutralité énergétique. Des bâtiments seront mis en vente à court terme, des regroupements de services seront opérés pour réduire drastiquement les frais de fonctionnement et d'entretien des sites provinciaux.

• Une stratégie de regroupement et de réorganisation interne des services

Elle est entamée depuis plusieurs années, elle s'amplifie avec les effets du non-remplacement du personnel et de la stratégie immobilière globale.

Une approche innovante du patrimoine

La rationalisation du patrimoine immobilier est un enjeu majeur. Impossible de construire un avenir durable pour la Province sans un regard nouveau sur la gestion de ses bâtiments. C'est l'objectif de la stratégie immobilière globale : un bâti mieux adapté aux besoins actuels et futurs, moins coûteux et en phase avec les défis environnementaux fixés par l'Europe.

A ce titre, la stratégie immobilière globale est au cœur du plan « Agir pour l'Avenir ».

La Province de Hainaut doit se débarrasser de nombreuses surfaces bâties, sous peine de se trouver dans l'impossibilité de les entretenir. Pour y parvenir, des regroupements, des ventes d'immeubles, des démolitions mais aussi de nouvelles constructions inscrites dans une conception zéro carbone seront à l'ordre du jour. Cette stratégie se base sur une redéfinition des normes d'occupation de surfaces par membre du personnel, en fonction des métiers et du type d'espaces concernés.

L'émergence du télétravail, l'évolution des coûts énergétiques, les exigences européennes et la révision des compétences rendent urgente la nécessité d'occuper autrement les espaces. Un plan pluriannuel de travaux et un suivi quotidien des consommations énergétiques seront mis en œuvre rapidement. Ils doivent aboutir à de substantielles économies en termes de fonctionnement, de personnel et d'entretien.



JUGULER LES DÉPENSES, TROUVER DES RECETTES NOUVELLES

Au total, 139 mesures ont été validées par le Collège provincial à l'issue du dialogue engagé avec l'administration.

Ces mesures portent sur une **réorganisation interne importante**.

Pour tendre vers l'équilibre, la Province devra demain tarifier les services rendus aux communes, aux opérateurs locaux et aux entreprises.

Les tendances principales sont :

La cessation de certaines activités qui pourraient constituer un doublon par rapport à d'autres niveaux de pouvoir. Il sera mis fin aux missions du tourisme (hormis certains projets subventionnés), à la coopération internationale et aux relations extérieures (la dissolution de Teralis est en cours), à la politique des seniors (en ce compris les universités du temps libre), aux activités de laboratoire ne portant pas sur l'agroalimentaire, aux activités culturelles liées au cinéma et aux métiers d'art.

La proposition de reprise de certaines missions par la Wallonie lors

des négociations sur les transferts de compétences prévue en 2027. Sont potentiellement concernés : les services provinciaux de santé mentale, la valorisation touristique des voies d'eau, la gestion du site du Grand-Hornu, les Ateliers tournaisiens de tapisserie.

Des regroupements et mutualisations d'activités notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, du développement durable, du social, de l'enseignement et de la culture. Dans le secteur social, les ETA « Relais de la Haute Sambre » et « Metalgroup » seront invitées à fusionner pour réaliser des économies d'échelle et un « groupement infirmier » sera constitué pour l'ensemble des IMP.

Une révision des normes d'encadrement dans les institutions sociales, culturelles et éducatives en se référant progressivement aux obligations légales.

Une maîtrise de la dette en s'assurant de tendre à la neutralité budgétaire des nouveaux projets (tels que l'ancien site de la protection civile) et en décrétant un moratoire total sur les reprises d'établissement d'enseignement d'autres pouvoirs organisateurs.



La recherche de recettes nouvelles par une tarification systématique des services aux communes et aux entreprises ainsi que l'actualisation des contributions demandées. Citons par exemple la gestion des amendes administratives pour les communes.

Une restriction généralisée des subventions non obligatoires.

Un suivi rigoureux et centralisé du financement des zones de secours en vue de maîtriser tout dépassement budgétaire et **la valorisation des investissements provinciaux en faveur de la lutte contre les inondations** dans ce financement.

En interne, la Province de Hainaut **rationalisera ses services informatiques et accélérera son dispositif de digitalisation de l'administration** pour pallier le non-remplacement de son personnel.

La mise à disposition gratuite de personnel à d'autres structures **sera stoppée**. La piste d'**externalisation** de certaines missions ou services sera explorée (citons les internats de l'enseignement supérieur). La gestion des mess, des internats de l'enseignement secondaire et du stewarding sera reconsidérée.

Les Asbl provinciales solvables seront invitées à participer à l'effort général et verront donc toute forme d'aide revue à la baisse.

UN ENGAGEMENT FORT ENVERS LE PERSONNEL : ÉCOUTE, SOLIDARITÉ, RESPECT, ACCOMPAGNEMENT

Bon nombre de mesures décidées par la Province de Hainaut auront des conséquences sur nos équipes. Certains agents provinciaux seront appelés à changer de fonction.

Cette transition se fera dans un esprit de solidarité. Une stratégie d'accompagnement est mise en œuvre par l'Inspection générale des Ressources Humaines. Chaque agent concerné sera accompagné, écouté et soutenu. Le bien-être du personnel est une priorité partagée par l'ensemble des autorités provinciales. Aucun changement ne se fera sans la prise en compte des réalités humaines, des talents et de l'engagement précieux de chacun.

Concrètement, une **cellule interne de reconversion** mènera des entretiens individuels pour mettre en œuvre le reclassement le plus adéquat au sein des services n'ayant plus la possibilité de recruter et veiller à un nouvel épanouissement pour chacun.

Des **plans de formation** spécifiques

seront proposés aux agents afin de les préparer à une transition sereine vers leur nouvelle fonction. La méthode a porté ses fruits lors de la première phase de réorganisation des services provinciaux. Les agents de l'imprimerie et de Hainaut Sports ont pu trouver de nouvelles affectations.

La Province de Hainaut proposera également que son administration assume des tâches que d'autres niveaux de pouvoirs ne sont pas en mesure d'honorer : il pourra s'agir de l'encodage des révisions cadastrales que le Fédéral peine à accomplir, ce qui a un effet sur les recettes provinciales, de missions liées à la gestion des zones de secours ou de l'accompagnement des villes et communes dans le cadre de la supracommunauté.



UN PLAN AUX EFFETS PROGRESSIFS

En activant son plan « Agir pour l'Avenir », le Hainaut démontre une fois encore sa volonté d'adaptation de son organisation par rapport aux défis budgétaires. **La Province de demain ne sera plus celle d'aujourd'hui.**

C'est un travail de longue haleine qui se poursuit. Il doit tenir compte de paramètres nouveaux : un financement des zones de secours rendu encore plus lourd par les dispositions du Gouvernement wallon imposant d'atteindre 100% du fonds des Provinces et la volonté de préparer d'éventuels transferts de compétences à l'horizon 2027.

S'il est urgent de dégager à nouveau des moyens considérables dès 2026, la Province de Hainaut doit toutefois composer avec un contexte institutionnel encore flou.

La circulaire budgétaire de la Région wallonne pour l'année 2026 n'est pas encore établie.

Des inconnues demeurent quant à la capacité de la Wallonie (ou d'autres niveaux de pouvoir) de reprendre certaines compétences provinciales et dans quelles conditions.

Il est dès lors difficile, à ce stade, de chiffrer ce plan. L'administration proposera une planification des mesures dans le cadre du **plan stratégique transversal en septembre prochain.**

Si certaines mesures auront un effet immédiat, d'autres sont soumises à de rigoureuses études, d'autres encore ne contribueront de dégager des économies qu'avec l'effet du moratoire sur le non-remplacement. Elles ne permettront sans doute pas d'atteindre les 35 millions d'euros nécessaires et devront, pour être mises en œuvre, être accompagnées d'une augmentation des ressources provinciales.

Les Autorités provinciales émettent l'espoir que ce vaste chantier poursuivi par le Hainaut incitera le pouvoir de tutelle à accompagner positivement ce changement dans l'intérêt des citoyens et du personnel provincial actuellement en place.